



Syndicat **C.G.T** des personnels des associations

✍ 14/16 rue des Lilas 75019 PARIS

✉ syndicat@cgt-leolagrange.fr

☎ 06 10 15 59 04

<https://www.facebook.com/cgtleolagrange/>

Léo Lagrange

Toutes et tous, ensemble, mobilisé-es le 4 février 2021

SALAIRES - EMPLOI - CONDITIONS DE TRAVAIL

AGISSONS !

Le syndicat CGT Léo Lagrange appelle les salariés à se mettre en grève, à débrayer sur leur lieu de travail puis à participer aux manifestations organisées.

Les gouvernements successifs, au service des capitalistes, mènent une politique contre les salariées en détruisant les acquis sociaux et en cassant leurs protections, tout en garantissant des cadeaux énormes au patronat.

Nos employeurs dit de l'économie sociale entretiennent ce modèle social de précarité qui se reflète au quotidien.

Il serait très naïf de croire que la crise sanitaire conduira à un changement des politiques publiques et économiques qui sévissent depuis des décennies. Les conditions de travail, la question des salaires, de l'emploi, l'égalité des salaires Femmes / Hommes... en sont des exemples flagrants.

Pour la **CGT**, il est **hors de question de se résigner** face au **CAPITALISME** et aux manœuvres d'intimidation du **PATRONAT** et du **GOVERNEMENT** sur **les conditions de travail, la question des salaires, l'emploi, l'égalité des salaires Femmes / Hommes**

SALAIRES

Les salaires doivent permettre de vivre DIGNEMENT !

Nos salaires stagnent dans nos différentes branches telle que l'animation ECLAT, la formation.

La crise sanitaire que nous traversons a de nombreux impacts. Elle confirme que la baisse du pouvoir d'achat des salariés met en péril de nombreuses familles.

La crise de la Covid-19 a dégradé la situation économique des ménages puisque des millions de Français ont perdu 16 % de leur salaire net avec l'activité partielle, soit l'équivalent de ce qu'ils consacrent, en moyenne, à leurs dépenses alimentaires.

Alors que le pouvoir d'achat stagne, il est grand temps que les salariées-es imposent leurs revendications, autour de l'égalité salariale et professionnelle femmes-hommes, du Smic à 1 800 euros bruts, des hausses générales de salaires ou d'exigences liées à la pandémie comme le maintien des rémunérations en chômage partiel à 100 %.

L'USPAOC-CGT revendique un SMIC à 1 800 euros, base des grilles de salaires. La reconnaissance de nos métiers et des qualifications passe par une évolution du salaire tout au long de notre carrière.

Augmenter nos salaires, c'est permettre de vivre dignement, c'est reconnaître notre travail et nos savoir-faire !

C'est ensemble et pour toutes et tous que l'USPAOC-CGT Léo Lagrange revendique l'augmentation générale des salaires !

STOP au travail précaire !

Pour la défense de l'emploi, l'heure est à la mobilisation !

Dès que l'on rentre sur le marché du travail ou que l'on soit en réorientation professionnelle, le chemin qui mène à l'emploi stable et qualifié est semé d'embûches !

Les différentes réformes de « la loi travail » par le passage du 49.3, les ordonnances Macron en 2017...

Le gouvernement répond à l'exigence du patronat de voir disparaître à terme le Contrat à Durée Indéterminé à temps plein, avec dans un premier temps la possibilité de licencier plus facilement et de déroger à la loi, en terme de temps de travail par la mise en œuvre d'accords d'entreprise.

En effet, les derniers chiffres confirment la tendance qui dure et perdure ces derniers mois qui n'est pas uniquement du fait de la crise sanitaire mais aussi d'une volonté des employeurs de profiter de la situation en faisant usage des contrats précaires, sous-payés, sans évolution possible...

Cette stratégie a pour ambition de fragiliser les droits et les acquis des salariés conquis au fil des années par nos luttes !

**Il ne faut pas baisser les bras face au dictat du capitalisme et des employeurs !
C'est donc tous ensemble que nous devons lutter !**

CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail se dégradent, nombreux sont les problèmes évoqués par les salariés-es :

- Effectifs insuffisants,
- Intensification de la charge de travail,
- Recours à des personnels précaires,
- Inquiétude pour l'avenir,
- Absence de perspective stable,
- Manque de soutien et de reconnaissance au travail,
- Management par la performance,
- Exposition aux risques professionnels accrue,
- Insuffisance de prévention...

C'est la confirmation de la réalité croissante des atteintes à la santé physique mais aussi psychique et de ses effets somatiques : stress – souffrance au travail – burn out – maladies cardio-vasculaires – troubles musculosquelettiques...

STOP aux conditions de travail dégradés

Mobilisons-NOUS pour exiger de nouveaux droits

Toutes et tous, ensemble, mobilisé-es
Le 4 février 2021